

Acte mis en ligne le : 14/10/2022

Direction Générale Territoires, Proximité
Déchets et Sécurité
Pôle Erdre et Cens

Affaire suivie par Fabienne AUGEREAU
Tél. +33 (0)2 51 83 65 11

ORVAULT – La Forêt IV

**MENTION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
ENTRE NANTES METROPOLE, LA SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER
ET LA SARL CHAILLOU**

Un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été mis en œuvre sur le secteur IV de Forêt à Orvault, par décision n°2022-1084 en date du 23 septembre 2022. Cette décision a par ailleurs autorisé la conclusion d'une convention de PUP entre Nantes Métropole et les aménageurs.

Cette convention a été signée le 29 septembre 2022, d'une part par la SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER et d'autre part par la SARL CHAILLOU,

En application de l'article R. 332-25-2 du Code de l'urbanisme, mention de la signature de la convention, ainsi que du lieu où les documents peuvent être consultés, doit être affichée pendant un mois.

En conséquence, la présente mention sera affichée :

- au siège de Nantes Métropole, 2, cours du Champ de Mars - 44923 Nantes Cedex 9,
- au pôle de proximité Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein, 44300 Nantes,
- en mairie d'Orvault, 9 rue Marcel Deniau, 44700 Orvault.

La convention de PUP sera tenue à disposition du public, accompagnée des documents graphiques faisant apparaître les périmètres concernés :

- au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars - 44923 Nantes Cedex 9,
- au pôle de proximité Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein, 44300 Nantes,
- en mairie d'Orvault, 9 rue Marcel Deniau, 44700 Orvault.

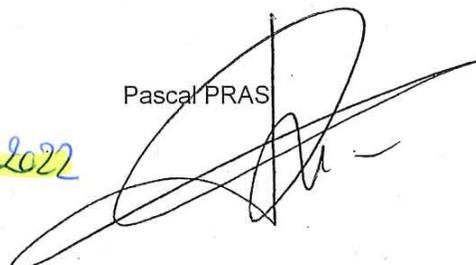
Fait à Nantes, le **12 OCT. 2022**

mis en ligne le :

14 OCT. 2022

Pour la Présidente
Le Vice-président

Pascal PRAS



Affichage du 14 octobre au 14 novembre 2022
encluse